

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-six, le trente et un mars à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville de la commune déléguée de Bourmont, sous la présidence de M. Sébastien GUILLERMO, Maire de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

Présents : Mmes JEANMAIRE Anne-Marie - BRIOT Coralie – GAUVAIN Odile – MOREL Sylvie – LEMOULT Laëticia – LARSONNIER Aline – ROQUIS Maud - ANDRES Cyrielle et MM. GUILLERMO Sébastien – BINSFELD Lionel – JOLY Julien – BATONNET Flavien - POULAIN Philippe - SMET Philippe – ROSIER Romuald – JUNOT Olivier – GURY Patrick - LAUMOND Jules.

Absents excusés : Mme MARTIN Lauralie donne pouvoir à M. ROSIER Romuald

Absents : néant

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Le quorum est atteint.

M. BATONNET Flavien est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Acquisition parcelle de terrain cadastrée AB n°344 à la commune déléguée de Bourmont
- Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour rajouter les deux points précités à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026
- 2- Election des délégués au divers syndicats intercommunaux
- 3- Création des commissions communales
- 4- Election des membres de la C.A.O. (commission d'appel d'offres)
- 5- Election des membres du conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
- 6- Désignation des délégués COFOR (communes forestières)
- 7- Désignation des référents PCC (Petites Cités de Caractère)
- 8- Désignation d'un correspondant Défense
- 9- Désignation d'un correspondant Sécurité
- 10- Personnel communal : besoin occasionnel et / ou saisonnier
- 11- Personnel communal : modification du tableau des effectifs
- 12- Vente d'herbe à la commune déléguée de Goncourt
- 13- Acquisition parcelle de terrain cadastrée AB n°344 à la commune déléguée de Bourmont
- 14- Adhésion à la Fondation du Patrimoine
- 15- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026 :

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Election des délégués au divers syndicats intercommunaux : (délibération n°2026-023)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Elit, à main levée et à l'unanimité, les délégués suivants :

Syndicat Mixte à Vocation Multiple du Collège de Bourmont (SMIVOM) :

Titulaires : - M. GUILLERMO Sébastien

Suppléants : - M BINSFELD Lionel

- Mme BRIOT Coralie

- Mme JEANMAIRE Anne-Marie

- Mme GAUVAIN Odile

- Mme MARTIN Lauralie

- Mme ANDRES Cyrielle

- M. JOLY Julien

Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny :

Titulaires : - M. POULAIN Philippe
- M. JOLY Julien

Suppléants : - M. BATONNET Flavien
- M. LAUMOND Jules

Syndicat Départemental d’Energie et des Déchets 52 (SDED) :

Titulaires : - M. BINSFELD Lionel
- Mme JEANMAIRE Anne-Marie

Syndicat Intercommunal d’assainissement de la Haute-Meuse :

Titulaires : - M. GUILLERMO Sébastien
- M. ROSIER Romuald
- M. BINSFELD Lionel

Suppléants : - Mme MARTIN Lauralie
- M. JOLY Julien

SIVU de la Vallée de la Meuse :

Titulaires : - Mme MARTIN Lauralie
- M. GURY Patrick

Suppléants : - M. BINSFELD Lionel
- M. JOLY Julien

3. Création des commissions communales : (délibération n°2026-024)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide, à l’unanimité, de créer les commissions communales suivantes :

- 1) Finances
- 2) Associations foncières – travaux – chemins communaux
- 3) Solidarité et culture
- 4) Labellisations – sécurité - bâtiments
- 5) Associations et environnement
- 6) Voirie et forêt
- 7) Entreprises - santé
- 8) Conseil municipal des jeunes

Sont membres :

Commission des finances : M. GUILLERMO Sébastien – Mme MOREL Sylvie – M. ROSIER Romuald – M. BATONNET Flavien – M. JOLY Julien – M. POULAIN Philippe – Mme JEANMAIRE Anne-Marie

Commission associations foncières – travaux – chemins communaux : M. POULAIN Philippe – M. ROSIER Romuald – M. JOLY Julien - M. BATONNET Flavien – Mme MOREL Sylvie – M. LAUMOND Jules

Commission solidarité et culture : Mme JEANMAIRE Anne-Marie – Mme MOREL Sylvie – Mme ANDRES Cyrielle – Mme ROQUIS Maud – M. BINSFELD Lionel – M. JUNOT Olivier

Commission labellisations – sécurité – bâtiments : M. SMET Philippe – M. BINSFELD Lionel – Mme MOREL Sylvie – Mme LEMOULT Laëticia – M. POULAIN Philippe – Mme GAUVAIN Odile – M. BATONNET Flavien

Commission associations et environnement : Mme BRIOT Coralie - Mme MOREL Sylvie – Mme ANDRES Cyrielle – M. GURY Patrick – Mme MARTIN Lauralie – M. POULAIN Philippe – Mme GAUVAIN Odile

Commission voirie – forêt : M. ROSIER Romuald – M. GURY Patrick – M. BINSFELD Lionel – M. POULAIN Philippe – M. JOLY Julien – M. BATONNET Flavien

Commission entreprises – santé : M. SMET Philippe – Mme ANDRES Cyrielle – Mme MOREL Sylvie – M. GURY Patrick – Mme GAUVAIN Odile – M. BINSFELD Lionel

Commission conseil municipal des jeunes : Mme LEMOULT Laëticia – Mme ROQUIS Maud – Mme BRIOT Coralie – M. SMET Philippe

4. Election des membres de la Commission d’Appel d’Offres (C.A.O.) : (délibération n°2026-025)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- élit, à l’unanimité, comme membres de la commission d’appels d’offres :

Membres titulaires

Mme MOREL Sylvie

M. BINSFELD Lionel

M. POULAIN Philippe

Membres suppléants

Mme JEANMAIRE Anne-Marie

Mme MARTIN Lauralie

M. BATONNET Flavien

Monsieur Sébastien GUILLERMO, Maire de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, étant nommé membre de droit, a pour suppléant M. Romuald ROSIER, 5^{ème} Adjoint.

5. Election des membres du conseil d’administration du CCAS (Centre Communal d’Action Sociale) : (délibération n°2026-026)

Vu l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles précisant que les membres élus et les membres nommés au sein du Conseil d'Administration du Centre d'action sociale sont en nombre égal et que ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal.

Vu l'article L 123-8 du Code de l'action sociale et des familles précisant que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, que les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. seront au nombre de cinq élus et de cinq nommés ;

Une seule liste est présentée au maire comprenant les candidats suivants :

- o Mme ROQUIS Maud
- o M. BINSFELD Lionel
- o Mme GAUVAIN Odile
- o Mme LEMOULT Laëticia
- o Mme ANDRES Cyrielle

Après scrutin, est élue la liste précitée avec 19 suffrages obtenus.

6. Désignation des délégués COFOR (communes forestières) : (délibération n°2026-027)

Le maire précise que la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon est adhérente au réseau Communes Forestières (COFOR) et demande au conseil municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune dans les instances départementales, régionales et nationales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne, à l'unanimité, les délégués suivants :

Délégué titulaire : M. BINSFELD Lionel

Délégué suppléant : M. ROSIER Romuald

7. Désignation des référents Petites Cités de Caractère (PCC) : (délibération n°2026-028)

Le maire précise que la commune déléguée de Bourmont bénéficie du label Petites Cités de Caractère (PCC) et à ce titre le conseil municipal doit désigner parmi ses membres 2 référents Petites Cités de Caractère qui sont les interlocuteurs privilégiés avec le réseau PCC du Grand Est et de France. Ils participeront également à la vie du réseau et aux temps forts (commission, rencontres).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne, à l'unanimité, les 2 référents PCC suivants :

M. GUILLERMO Sébastien, maire

M. SMET Philippe, 3^{ème} adjoint

8. Désignation d'un correspondant Défense : (délibération n°2026-029)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne, à l'unanimité, en qualité de « correspondant défense » Mme Anne-Marie JEANMAIRE, 2^{ème} adjointe.

9. Désignation d'un correspondant Sécurité : (délibération n°2026-030)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne, à l'unanimité, en tant que « correspondant sécurité routière », M. Lionel BINSFELD, maire délégué de Bourmont.

10. Personnel communal : besoin occasionnel et / ou saisonnier, autorisation de recrutement sur un emploi non permanent (délibération n°2026-031)

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est autorisé à procéder aux recrutements rendus nécessaires à la continuité du service pour répondre à :

- en application des dispositions de l'article L332-23 dudit code

1° Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois ;

2° Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois.

Le contrat peut être renouvelé dans la limite de sa durée maximale au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs s'il est conclu au titre du 1° et de douze mois consécutifs s'il est conclu au titre du 2°.

- en application des dispositions de l'article L332-13 dudit code

un remplacement de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles

Le Maire propose à l'assemblée :

- D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires et agents

contractuels momentanément indisponibles.

- D'autoriser le Maire à recruter, pour faire face à des besoins temporaires et ou saisonniers, des agents contractuels.
- De charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code général de la fonction publique territoriale,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour des besoins ponctuels,

- Décide d'adopter la proposition du Maire,
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

11. Personnel communal : modification du tableau des effectifs (délibération n°2026-032)

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le maire informe le conseil qu'actuellement la commune ne peut plus bénéficier de contrat aidé. L'un des agents techniques est en contrat saisonnier jusqu'au 31 août 2026. Aussi, il est nécessaire de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps plein à compter du 1^{er} septembre 2026.

Considérant le tableau des effectifs adopté par l'assemblée délibérante le 15 mars 2026,

Propositions :

L'autorité territoriale propose à l'assemblée,

La création de :

- Un poste d'adjoint technique territorial, à temps complet ;

Le tableau des effectifs annexé à la présente délibération est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2026 (annexe 1).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée ;
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

12. Vente d'herbe 2026 à la commune déléguée de Goncourt : (délibération n°2026-033)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de mettre en adjudication 4 lots de vente d'herbe sur la commune déléguée de Goncourt, à destination des habitants de la commune déléguée de Goncourt :

1. **Sous les HLM** (en bout de rue Hervé Bazin) surface approximative de 3000 M², prix minimum fixé à 30 euros.
2. **Terrain de foot et terrain autour du vestiaire** - surface approximative 10 000 M², prix minimum fixé à 40 euros
3. **Les Combelles (parcelle 225 ZE 24)** – surface approximative 10 000 M², prix minimum 40 euros
4. **Saint-Jean (parcelle 225 ZK 263)** - surface approximative 5 000 M², prix minimum 80 euros

L'attribution des lots de vente d'herbe sera accordée au(x) plus offrant(s).

- Désigne la commission « travaux » pour ouvrir et analyser les offres et attribuer les lots de la vente d'herbe au(x) plus offrant(s)
- Donne pouvoir au Maire pour mener les formalités.

13. Acquisition parcelle de terrain cadastrée AB n°344 à la commune déléguée de Bourmont : (délibération n°2026-034)

M. Philippe SMET, ne prend pas part au vote.

Considérant que Mme Jeanne Vouillemin a donné son accord par courrier du 16 novembre 2023 pour céder gratuitement à la commune de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon une parcelle de terrain non bâtie, cadastrée AB n°344, située sur la commune déléguée de Bourmont,

Considérant que la commune par délibération n°2023-082 du 19 décembre 2023 a décidé d'accepter la cession à titre gratuit par Madame Jeanne Vouillemin de la parcelle précitée,

Considérant que les cessions à titre gratuit ne sont plus autorisées et qu'il convient d'accepter la cession pour l'euro symbolique sans versement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Annule la délibération n°2023-082 du 19 décembre 2023 intitulée « acquisition parcelle de terrain cadastrée AB.344 à Bourmont » ;

- Décide d'accepter la cession pour l'euro symbolique sans versement par Mme Jeanne VOUILLEMIN née ROSIER domiciliée 11bis Boulevard Saint Marceaux à REIMS (51) de la parcelle suivante :

Territoire de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon,
commune déléguée de Bourmont, Haute-Marne

AB n°344, dénommée « La Ville », d'une contenance de 2a 47ca ;

- Décide que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte authentique qui sera régularisé par Maître Jean BOISSIERE, notaire associé à Andelot Blancheville. Vote : pour 18, contre 0, abstention 1.

14. Adhésion à la Fondation du Patrimoine : (délibération n°2026-035)

Le maire précise que la commune déléguée de Bourmont ayant une AVAP (Aire de Mise en Valeur du Patrimoine) devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR), il est important d'adhérer à la Fondation du Patrimoine. Exemple de réalisation en partenariat avec la Fondation du Patrimoine : les travaux de restauration de l'église Saint-Joseph à Bourmont réalisés en 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, sise à Reims, Marne, 21 rue Andrieux, pour la durée du mandat 2026-2032 ;

- Accepte de régler la cotisation annuelle demandée aux communes de moins de 3 000 habitants : soit 200 € (deux cents euros).

15. Questions diverses :

- Régie des camping-cars à Goncourt : le maire précise que Mme Odile Gauvain est régisseur titulaire de la régie de recettes des camping-cars de Goncourt. M. Sébastien Guillermo était mandataire (suppléant de Mme Gauvain). Suite à son élection en tant que maire, il ne peut plus être mandataire. Mme Aline Larsonnier propose de reprendre cette fonction. Le maire prendra un nouvel arrêté nommant Mme Larsonnier mandataire suppléante de Mme Gauvain.

- Parcelle près du terrain de foot de Goncourt : le maire indique qu'il a reçu une demande d'achat pour une des 2 parcelles situées rue des Combelles. Cette demande arrivée tardivement sera étudiée lors d'une prochaine séance.

- Demande de location ancien verger près du relais à Goncourt : cette demande arrivée tardivement sera étudiée lors d'une prochaine séance.

- Journée citoyenne au Parc des Roches : M. Binsfeld rappelle au conseil la journée entretien et restauration du Parc des Roches prévue le samedi 18 avril 2026 à partir de 9h. Il indique également qu'un cordiste interviendra prochainement : abattage de 2 frênes malades, voir pour replanter des arbres. Mme Lemoult s'interroge quant à la sécurité des visiteurs au parc des roches. M. Binsfeld indique qu'une inspection phytosanitaire du parc des roches a été réalisée en 2025 et que celle-ci n'a soulevée aucune non-conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur. M. Smet ajoute qu'un contrôle et une purge périodiques des voies d'escalade sont effectués par le Comité territorial de la fédération française de la montagne et de l'escalade de l'Aube et de la Haute-Marne.

La séance est levée à 21 heures 48.

Le Maire,
Sébastien GUILLERMO

Le Secrétaire de séance,
Flavien BATONNET